

Jeu concours Tables d'exception

Règlement

Article 1 – Organisation du jeu

En résonance à la Région Européenne de la Gastronomie, l'office de tourisme de Lens-Liévin dont le siège est situé au 16 place Jean Jaurès à Lens met en place le jeu concours « *Tables d'exception* » : il s'agit de faire gagner 4 repas d'exception dans des lieux insolites du territoire de Lens-Liévin.

Ce jeu concours sans obligation d'achat sera accessible depuis la page Facebook Lens-Liévin Tourisme et aura lieu du 9 mai avril à août (10 jours avant la date du repas) 2023.

Ce jeu concours est organisé sous forme de tirage au sort : les participants seront renvoyés, depuis la page Facebook de l'office de tourisme de Lens-Liévin vers une page dédiée du site internet de l'office de tourisme www.tourisme-lenslievin.fr. Sur cette page, les participants rempliront un formulaire leur permettant d'être tiré au sort et de remporter un des lots offerts dans le cadre du concours.

Article 2 – Conditions de participation

Ce jeu gratuit est ouvert à toute personne physique majeure, disposant d'un accès à internet, d'un profil Facebook ainsi que d'une adresse électronique valide, et résidant en France métropolitaine, à l'exception des personnels de la société organisatrice, de leurs familles, ainsi que de toutes personnes ayant participé à l'élaboration du jeu.

Le seul fait de participer à ce jeu implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

Article 3 – Modalités de participation

Ce jeu est un concours de type tirage au sort qui se déroule exclusivement sur internet via l'url <https://tourisme-lenslievin.fr/tables-dexception/> aux dates indiquées dans l'article 1.

Cette url est accessible depuis le site www.tourisme-lenslievin.fr, différents sites partenaires, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram...), les newsletters de la société.

La participation au jeu s'effectue de la manière suivante : la personne doit remplir le formulaire de participation mis à disposition des participants, ce formulaire étant accessible sur les URLs mentionnées ci-dessus.

Après validation du formulaire valant participation au jeu, le participant reçoit un mail à l'adresse mail indiquée dans le formulaire, lui confirmant la prise en compte de sa participation.

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne - même nom, même prénom, même adresse électronique - pendant toute la période du jeu.

La participation est valable pour tous les lots mis en jeu : il n'est pas possible de choisir le lot pour lequel le participant joue.

Le jeu étant accessible notamment sur la plateforme Facebook, www.facebook.com, en aucun cas Facebook ne sera tenu responsable en cas de litige lié au jeu. Facebook n'est ni organisateur ni parrain de l'opération. Les données personnelles collectées lors du jeu sont destinées à la société organisatrice conformément à l'article 8 du présent règlement.

Article 4 – Désignation des gagnants

4 gagnants seront tirés au sort sur la durée totale du jeu mentionnée dans l'article 1 du présent règlement.

Le tirage au sort effectué déterminera les gagnants parmi les participants ayant complété et validé le formulaire de participation.

Chaque lot étant daté, le tirage au sort s'effectuera 10 jours avant la date de chaque lot.

Chaque gagnant sera contacté par téléphone par l'office de tourisme de Lens-Liévin dans un délai de 24h après le tirage au sort.

Sans confirmation du gagnant après 48h, le lot sera remis en jeu et un nouveau tirage au sort sera effectué.

Article 5 - Dotation

Le jeu est doté des lots suivants, attribués chronologiquement aux participants valides tirés au sort et déclarés gagnants. Chaque gagnant remporte un seul lot.

Liste des lots :

- 4 repas d'exception pour 2 personnes


Chaque lot comprend, par personne :

- 1 dîner concocté par un chef du territoire, comprenant entrée, plat, dessert + boissons dans un lieu d'exception

Détail des lots :

- Vendredi 16 juin 2023 sur les terrils jumeaux de Loos-en-Gohelle – repas préparé par le chef d'A L'Fosse 7
- Vendredi 30 juin 2023 sur le toit terrasse du Centre d'histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame de Lorette – repas préparé par le chef du restaurant Mets et Histoires
- En juillet 2023 lieu surprise
- En août 2023 sur le bord terrain du stade Bollaert-Delelis





L'office de tourisme de Lens-Liévin se réserve le droit de procéder à la vérification de l'âge de tout gagnant avant remise de son lot. Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. L'office de tourisme de Lens-Liévin ne saurait être tenu pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

En cas de force majeure (confinement, dégradation de la situation sanitaire, conditions météorologiques...), l'office de tourisme de Lens-Liévin se réserve le droit d'annuler les lots gagnés sans contrepartie.

Article 6 – Identification des gagnants et élimination de la participation

Les participants autorisent la vérification de leur identité et de toutes les informations figurant sur le formulaire de participation. Les participations dont le formulaire ne sera pas entièrement rempli et/ou comportant des coordonnées incomplètes ou fausses ne seront pas prises en considération et entraînent l'élimination de la participation.

De même, le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraîneront l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

Article 7 – Modification des dates du jeu et élargissement du nombre de dotations


L'office de tourisme de Lens-Liévin ne saurait encourir une quelconque responsabilité, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté si elle était amenée à annuler le présent Jeu. Elle se réserve par ailleurs la possibilité de prolonger ou de limiter la période de participation, de le reporter ou en modifier les conditions, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.


Des additifs et modifications à ce règlement peuvent éventuellement être publiés pendant le jeu. Ils seront considérés comme des annexes au présent règlement.

Article 8 – Vos données personnelles

L'office de tourisme de Lens-Liévin, responsable de traitement, collecte des données à caractère personnel vous concernant dans le cadre de l'organisation de ce jeu concours. Ces données relatives à votre participation (nom, prénom, adresse postale complète, adresse e-mail, numéro de téléphone) seront conservées jusqu'à la fin de la période du jeu concours, soit août 2023. Passé ce délai, elles seront détruites définitivement dans le cadre des règles légales de conservation. Elles sont destinées à être utilisées par notre service marketing aux seules fins de la prise en compte de votre participation au jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution des dotations et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels l'office de tourisme de Lens-Liévin ferait éventuellement appel pour les besoins de l'organisation et/ou de la gestion du jeu. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Si vous avez coché la case « Je souhaite m'inscrire à la newsletter Le Sens de l'Essentiel », vos données (nom, prénom, adresse e-mail) seront conservées jusqu'à votre désabonnement via le lien présent dans chaque envoi ou sur simple demande. Dans ce cas, elles sont destinées à notre service Communication dans le but de vous inscrire à notre newsletter, ainsi qu'aux prestataires de service et sous-traitants auxquels l'office de tourisme





de Lens-Liévin ferait éventuellement appel pour l'envoi de la newsletter. Ces sous-traitants sont situés dans l'Union Européenne.

Les participants sont informés qu'en accédant au site internet du Jeu, un cookie pourra le cas échéant être stocké sur le disque dur de leur ordinateur. Il s'agit d'un petit fichier informatique permettant d'enregistrer leur navigation sur le site internet du jeu. Les cookies servent à identifier chaque participant afin de lui permettre d'accéder plus rapidement aux informations, en lui évitant de les ressaisir. Ils ne peuvent en aucun cas endommager les données présentes dans son ordinateur.

Un participant peut s'opposer à l'enregistrement de ce cookie, ou choisir d'être averti de l'enregistrement de ce cookie sur son disque dur, en configurant son logiciel de navigation (le participant est invité à se reporter aux conditions d'utilisation de son navigateur concernant cette fonctionnalité). Lorsque ce paramétrage est effectué, le participant garde néanmoins la possibilité d'accéder au site internet du jeu et de participer à ce dernier.

Ces traitements reposent sur le recueil de votre consentement.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, cliquez ici <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/otcall>. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez le référent RGPD de l'office de tourisme de Lens-Liévin à l'adresse rgpd@tourisme-lenslievin.fr.